



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Mairie de MACAU

Arrêté n° AR2026-0489

PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DE LA SALLE FRANÇOIS MITTERRAND POUR LE FESTIVAL LES GUEILLES DE BONDE 2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

Vu Le code Général des Collectivités territoriales dans ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'à l'occasion du Festival les Gueilles de Bonde, organisé par l'Association les Gueilles de Bonde du 04 au 06 septembre 2026, qu'il y a lieu pour la bonne organisation de cette manifestation de réglementer le stationnement.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules, autres que ceux des membres de l'association du Festival les Gueilles de Bonde, sera interdit dans la cour de la salle François Mitterrand, à partir du vendredi 04 septembre à 08h00 jusqu'au dimanche 06 septembre 2026 à 18h00.

Article 2^{ème} : La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux de signalisation et affichage de l'arrêté qui seront installés par les services techniques de la commune.

Article 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Police communale,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MACAU,
 - Monsieur le Chef de Corps des sapeurs-pompiers de MACAU,
 - Messieurs et Mesdames les organisateurs du festival,
- chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Macau, le 23 juillet 2026

Le Maire,

Chrystel COLMONT-DRENEAU

